



ORDRES ÉTRANGERS

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

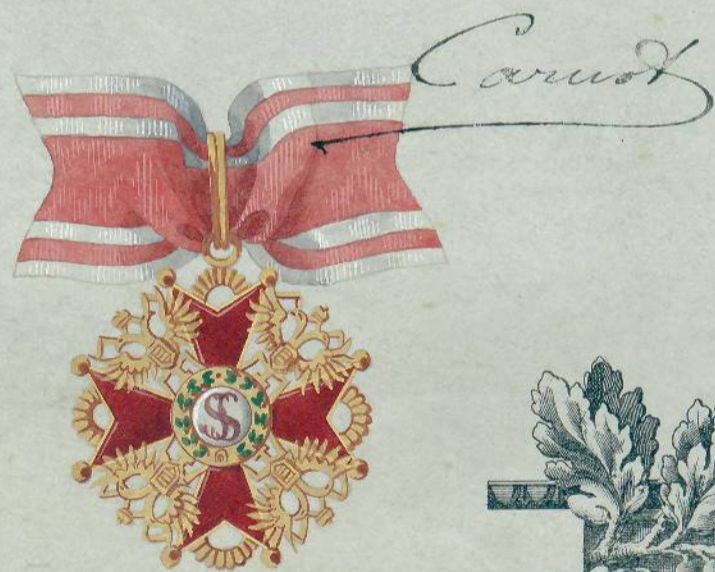
Le Président de la République Française

a par Décret de ce jour, autorisé M. Cartailhac, Edouard. Philippe. Emile,
Directeur de la Revue d'Anthropologie à Toulouse, à accepter et à porter
la Décoration de Chevalier de 2^e Classe de l'ordre de Saint Stanislas
qui lui a été conférée par l'Empereur de Russie, « Décoration portée en sautoir, la rosette ne doit
pas être portée sans la croix réglementaire. »
Fait à Paris, le 30 Avril 1891

Vu, vérifié, scellé et enregistré N° 16, 512.

Le Secrétaire général,

J. Rouven



Par le Président de la République

Le Grand Chancelier

de l'Ordre National de la Légion d'Honneur

J. Spivert

